

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

MA MÈRE ...

Par Profil supprimé Postée le 29/01/2017 21:42

Bonjours , ma mère boit tous les jours . Il y a un ans sa prise de sang révéler une trop forte consommation d'alcool ... Dabs le deni , elle ne va plus au médecin ! Depuis mon enfance , je vois de la violence du a cette consolation ... Toujours vouloir taper mon père leurs d'embrouilles ... Police , question etc ... Ét pis le lendemain c comme si rien ne s'était passer ... Il y a 1 ans c'est sur moi qu'elle a voulu taper ... Ét y a 1 semaine c'était repartie ... Reproche insulte violence sur sa propre fille ét son mari .. Malheureusement plus le temps passe moins mon père supporte ét moi aussi... Obliger de les séparer ... Ou il est obliger d'intervenir sinon c moi qu'elle tape ... Résultat le lendemain c de notre faute ét pas la sienne aucune excuse aucune remise en question

Je ne sais pas quoi faire pour l'aider , la culpabilité ét la haine se mélange ...

Comment faire ?

Angelique

Mise en ligne le 31/01/2017

Bonjour,

Il est évidemment difficile de subir l'alcoolisme d'un proche, d'autant plus lorsque cela s'accompagne de violence verbale ou physique. La situation que vous décrivez dure apparemment depuis de longues années et nous comprenons que cela provoque chez vous beaucoup de colère et de désarroi.

Vous souhaitez aider votre mère mais pour pouvoir le faire il faudrait que votre mère accepte d'être aidée, ce qui ne semble pas encore d'actualité puisque vous nous dites qu'elle ne se remet pas du tout en question sur ses consommations ou son attitude envers vous

Ce qui est possible dans ce contexte vous concerne vous et votre père. Vous auriez effectivement la possibilité de vous rapprocher d'un CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) pour l'aide qui y est proposée aux proches. Le déni est fréquent chez les usagers excessifs d'alcool et l'entourage s'en trouve le plus souvent très démuni. Pour les aider à faire face, la plupart des centres spécialisés a développé cet accompagnement spécifique visant à soutenir les proches, les conseiller, les guider pas à pas.

Ce pourrait être pour vous et votre père le moyen de sortir de ce huis clos familial, de ne pas rester seuls ou d'avoir l'impression de ne rien faire face aux difficultés que vous rencontrez. La visée principale de ces consultations est de vous épauler vous mais également de vous aider à aider votre mère.

N'ayant aucune indication sur votre lieu de résidence nous ne sommes pas en mesure de vous orienter vers un CSAPA proches de chez vous mais vous trouverez facilement ces coordonnées via la rubrique « Adresses utiles » de notre site dont nous vous joignons le lien ci-dessous. Les consultations en CSAPA sont confidentielles et gratuites, pour les usagers comme pour les proches.

Nous restons bien sûr joignables si vous avez envie ou besoin de revenir vers nous pour échanger plus directement. Vous pouvez nous contacter par téléphone tous les jours de 8h à 2h au 0 980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) ainsi que par Chat de 14h à 2h.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- "Adresses utiles"

Autres liens :

- L'aide pour l'entourage.